

Association française de droit constitutionnel

-Compte rendu du Conseil d'administration du 16 mars 2017-

Etaient présents : Julie Benetti, ; Georges Bergougnous ; Alain Delcamp ; Fabrice Hourquebie ; Anne Levade ; Jean-Pierre Machelon ; Bertrand Mathieu ; Xavier Philippe ; Dominique Rousseau ; Jean De Gaudusson ; Didier Maus ;

Etaient excusés :

Jean Barhélémy ; Philippe Blachèr ; Richard Ghevontian, Jean Gicquel ; Lucien Jaume ; Anne-Marie Le Pourhiet ; Ferdinand Melin-Soucramanien ; Stéphane Pierré-Caps ; Marie-Claire Ponthoreau ; Michel Troper ; Alexandre Viala ; Michel Verpeaux

Anne Levade ouvre la réunion à 17h45 et précise qu'en raison de contraintes organisationnelles, le choix a été fait de ne pas réunir le Conseil scientifique ce jour, le Congrès organisé en juin conduisant à ce que nous n'ayons pas de thème de journées décentralisées à retenir pour l'année 2017. En conséquence de quoi les prochains CS et CA auront lieu fin avril (la date va être communiquée aux membres).

Pour suppléer à l'absence de Marc Besson et avant de trouver une solution plus pérenne, Anne Levade présente le dispositif mis en place au moins jusqu'au Congrès. Catherine Soullière, au GERJC, s'occupe des mise à jours du site internet ; Nilsa Rojas-Hutinel s'occupe des comptes facebook et twitter et de centraliser les communications et inscriptions en vue du Congrès ; Natasa Colodrovschi prend en charge les autres aspects logistiques, les relations avec la banque..., le tout sous la supervision du Bureau.

Didier Maus évoque la question des documents d'archives de l'Association qu'il conviendrait de récupérer. Xavier Philippe mentionne à cet égard les affiches des anciens Congrès et s'interroge sur la nécessité de numériser ces archives ou de les verser aux archives départementales des Bouches du Rhône, sous un compartiment AFDC/GERJC, comme le suggère aussi Didier Maus.

Enfin, Dominique Rousseau rappelle que la pétition de soutien aux universitaires turcs est mise en ligne et indique que la question de la constitution d'une cagnotte

européenne et internationale pourrait se poser pour participer à la compensation des suppressions de traitement des collègues turcs.

I – Organisation du Congrès de Lille

Anne Levade propose que l'on invite formellement Marc Besson à Lille afin que l'Association puisse le remercier pour le travail accompli dans ce cadre pendant de longues années et son implication.

Fabrice Hourquebie présente les comptes facebook et twitter récemment créés et souligne l'accueil très positif parmi les membres ; leur vocation est de relayer les informations sur les événements scientifiques en doublant les informations disponibles sur le site et d'accompagner la vie de l'association. De plus, des mails sont régulièrement envoyés aux membres pour leur rappeler la tenue du Congrès, les modalités d'inscription et de présentation des communications. A ce jour, près d'une trentaine de propositions de communication ont été renvoyées aux responsables d'ateliers.

Il est observé que la grille de l'atelier Histoire et théorie du droit est peut-être un peu restrictive et qu'elle risque de dissuader certains intervenants.

Julie Bennetti s'interroge sur la procédure à suivre une fois la proposition de communication reçue et lue par les responsables d'ateliers. Deux solutions possibles. Soit un retour direct par les responsables d'ateliers à l'auteur, mais toujours en mettant en copie Nilsa Rojas-Hutinel via l'adresse lille2017@afdc.fr, afin qu'elle ait connaissance des communications retenues pour présentation orale et/ou mise en ligne sur le site de l'Association et puisse actualiser progressivement les programmes des ateliers avec la liste des communications ; soit demander à Nilsa Rojas-Hutinel de répondre aux auteurs une fois les consignes transmises par les responsables des ateliers. L'essentiel est que l'adresse mail lille2017@afdc.fr soit toujours en copie. Anne Levade indique qu'il peut d'ailleurs être utile d'attendre d'avoir reçu un nombre suffisant de propositions pour commencer à les évaluer et à apporter des réponses aux auteurs. Les responsables d'ateliers choisissent alors tout à fait librement la manière d'organiser leur atelier : toutes les communications peuvent être présentées sur un temps court ; ou certaines peuvent être sélectionnées pour l'écrit ou pour l'oral. Le délai pour soumettre les propositions court jusqu'au 16 avril.

Emmanuel Cartier est ensuite joint par téléphone pour évoquer plusieurs points relatifs à l'organisation du Congrès, points pour certains abordés en Bureau et qui feront l'objet d'une discussion entre Emmanuel Cartier et Fabrice Hourquebie dans les jours qui viennent. Les questions évoquées touchent à la centralisation des communications et au suivi des inscriptions ; à la participation de l'AFDC à l'exposition « De Gaulle et les constitutions », pour laquelle Anne Levade propose notamment de récupérer les affiches des anciens Congrès ; et à la communication autour du Congrès.

Une question se pose sur la gratuité pour les étudiants de Lille, telle qu'elle est mentionnée dans les droits d'inscription. Bertrand Mathieu indique ne pas avoir souvenir de cette gratuité lors des congrès précédents.

Enfin Anne Levade et Fabrice Hourquebie rappellent la volonté de l'Association d'élargir ses relations aux Associations francophones de droit constitutionnel. Les présidents des Associations béninoise, burkinabé (en attente de confirmation), nigérienne, mexicaine et roumaine seront présents. En plus des invités et partenaires habituels de l'Association que sont les présidents des Associations italienne et espagnole. Une séance de travail est prévue avec ces associations pour envisager la manière dont les relations peuvent se renforcer et se formaliser.

II – Renouvellement du Collège B du Conseil d'administration

Le Collège B du CA doit être renouvelé lors de la prochaine Assemblée générale à l'occasion du Congrès de Lille. Le Bureau propose d'adresser un message à chaque membre pour savoir qui est candidat à son renouvellement. D'ores et déjà, Ferdinand Mélin-Soucramanien et Stéphane Pierré-Caps ont fait part de leur souhait de solliciter leur renouvellement.

III – Demandes d'adhésion

Enfin, le Conseil examine et accepte les demandes d'adhésion de :

- Christelle Yasmine SYLVESTRE, UAG, titulaire d'un doctorat en droit public sur le Conseil constitutionnel et le juge judiciaire
- Jean DE SAINT SERNIN, doctorant en droit constitutionnel, Université Paris II Panthéon-Assas, rattaché au CECP

- Carlos ODJAGA, Université de Lorraine (Nancy), doctorant en droit constitutionnel
- Elise BOZ-ACQUIN, Université de Créteil Paris-Est, Doctorante en droit public

Il approuve ces demandes d'adhésion.

IV – Questions diverses

A la demande de Didier Maus, le CA fixe la date du colloque sur « Les institutions de la Première guerre mondiale » au 9 novembre 2018. Restera à déterminer le lieu, Didier Maus pensant à un amphithéâtre du Musée de l'Armée

Alain Delcamp rappelle l'importance de consulter le CA pour les demandes d'adhésion et se félicite que cette procédure soit constamment suivie par l'AFDC.

La séance est levée à 18h55.